

Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine)

# Berges de la Seiche

*Identification du tracé de la voie romaine de la Guyomerais, à proximité immédiate du cours de la Seiche*



Sous la direction de

**Simier Bastien**



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture  
et de la Communication

ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Mai 2016

Avec la collaboration de

**Beauchamp Axel**

**Boumier Frédérique**

**Charpentier Océane**

**Dieu Yoan**

**Foury Yann**

**Le Marchand Siriane**

**Lemée Malo**

**Mano Lydie**



Rapport d'opération  
Diagnostic archéologique

Code INSEE  
35206

Arrêté de prescription  
2015-088

Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine)

# Berges de la Seiche

sous la direction de

**Simier Bastien**

avec la collaboration de

**Boumier Frédérique**

Mai 2016





I. Données  
administratives,  
techniques  
et scientifiques



# Fiche signalétique

---

**Localisation**

Région  
**Bretagne**

Département  
**Ille-et-Vilaine**

Commune  
**Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

Adresse ou lieu-dit  
**Berges de la Seiche**

---

**Codes**

code INSEE  
**35206**

---

Coordonnées géographiques et  
altimétriques selon le système  
Lambert CC48

x : 678100  
y : 352000  
z : entre 18 et 19 m NGF

---

**Références cadastrales**

Commune  
**Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

Année  
**2015**

section(s)  
**AR**

parcelle(s)  
**63**

---

Statut du terrain au regard des  
législations sur le patrimoine et  
l'environnement

---

**Propriétaire du terrain**

**Mairie de Noyal-Châtillon-sur-  
Seiche**

---

**Références de l'opération**

Numéro de l'arrêté de prescription  
**2015-088**

Numéro de l'arrêté de désignation  
du responsable  
**2015-088**

---

Responsable scientifique de  
l'opération  
**Simier Bastien**

---

**Dates d'intervention sur le terrain**

**14 au 18 septembre 2015**

---

**Surfaces**

Emprise maximale prescrite  
**10 000 m<sup>2</sup>**

Surface sondée  
**330 m<sup>2</sup> soit 3,30 % de la parcelle  
AR 63**

# Mots-clés des thesaurus

## Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
  - Moyen
  - Supérieur
  - Mésolithique
- Néolithique**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Chalcolithique**
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
  - Moyen
  - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
  - Empire romain
    - Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Epoque médiévale**
- haut Moyen Âge
  - Moyen Âge
  - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
- Ere industrielle

## Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa*
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- ...

## Mobilier

- nb
- Industrie lithique
  - Industrie osseuse
  - Céramique
  - Restes
  - Végétaux
  - Faune
  - Flore
  - Objet métallique
  - Arme
  - Outil
  - Parure
  - Habillement
  - Trésor
  - Monnaie
  - Verre
  - Mosaïque
  - Peinture
  - Sculpture
  - Inscription
  - ...

## Etudes annexes

- Géomorphologique
- Archéologique
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration



# Intervenants

## Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Descamps, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Yves Menez, SRA	Adjoint au conservateur régional	Contrôle scientifique
Paul-André Besombe, SRA	conservateur du patrimoine	Contrôle scientifique

## Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Simier Bastien, Inrap	Ingénieur d'étude	Responsable de l'opération
Beauchamp Axel	bénévole	Étude géomorphologique
Boumier Frédérique	Topographe	Levé topographique
Dieu Yoan	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés
Siriane Le Marchand	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés
Malo Lemée	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés
Yann Foury	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés
Lydie Mano	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés
Océane Charpentier	bénévole	Suivi des tranchées, sondages, relevés

## Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Simier Bastien, Inrap	Responsable de l'opération	Responsable scientifique, texte et DAO

## Notice scientifique

Les sondages effectués en septembre 2015 sur les berges de la Seiche, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (arrêté n°2015-088), s'inscrivent dans le prolongement de plusieurs opérations archéologiques réalisées sur et aux abords de la *villa* gallo-romaine de la Guyomerais. L'objectif de cette opération, réalisée avec le soutien de la mairie et du Service régional de l'archéologie, était de retrouver le prolongement méridional de la voie antique identifiée, à proximité de la *villa*. Cet axe de circulation avait été repéré une première fois en 1986, lors d'une fouille de sauvetage bénévole réalisée par A. Provost (Provost 1986), et dégagé plus récemment sur une plus grande superficie, dans le cadre d'une fouille préventive réalisée par l'Inrap sur la ZAC de l'Îlot Floratrait (Simier 2016). Il est interprété comme une voie secondaire appartenant au réseau viaire, mis en place durant la période romaine. Provenant très probablement de la cité de *Condate* (Rennes), chef-lieu des *Riedones*, cet axe de circulation longe la *villa* et se prolonge vers le sud en direction de la Seiche, dans un secteur où le niveau du cours d'eau permet un passage à Gué. C'est à ce niveau, sur un terrain situé dans le prolongement exact de la voie et actuellement utilisé comme espace vert (parcelle AR 63), que nous avons choisi de réaliser une opération de sondages. La parcelle impactée par la fouille présente l'intérêt de se situer à proximité immédiate du cours de la Seiche à l'emplacement supposé du gué antique, au niveau du lit majeur de la rivière anciennement inondable. Dans ce contexte, nous espérons découvrir des aménagements de franchissement (pont, chaussée surélevée...), ainsi que d'éventuels vestiges liés à la fonction agricole de la *villa* (aires de rouissage, tanneries, moulins...).

Les trois tranchées réalisées selon un axe est/ouest à l'est de la parcelle se sont avérées positives. La voie, délimitée par deux fossés bordiers, présente une morphologie similaire aux portions observées lors des fouilles réalisées à proximité immédiate de la *villa*. Dans les tranchées 1 et 2, la chaussée centrale de 4 à 5 m de largeur possède un revêtement constitué de petits galets compactés. Elle permet la circulation des charrettes et des piétons. De part et d'autre, les bandes de circulation latérales sont simplement aménagées en terre. Elles sont destinées aux cavaliers et au bétail. La dernière tranchée (Tr.3), réalisée au plus près de la Seiche,

n'a pas livré d'empierrement. Seuls une fine couche de terre visible en coupe et un fossé bordier permettent de délimiter l'emprise de la chaussée. L'absence d'empierrement dans ce secteur coïncide avec la proximité du gué. Il est probable qu'à cet endroit un aménagement de franchissement, que nous n'avons malheureusement pu identifier, ait permis de traverser la Seiche. Si un tel ouvrage existe, les traces des piliers qui le soutenaient n'ont pas laissé de trace. L'analyse géomorphologique indique que le cours de la Seiche a probablement été canalisé durant la période romaine et que le lit de la Seiche n'a pas varié depuis.

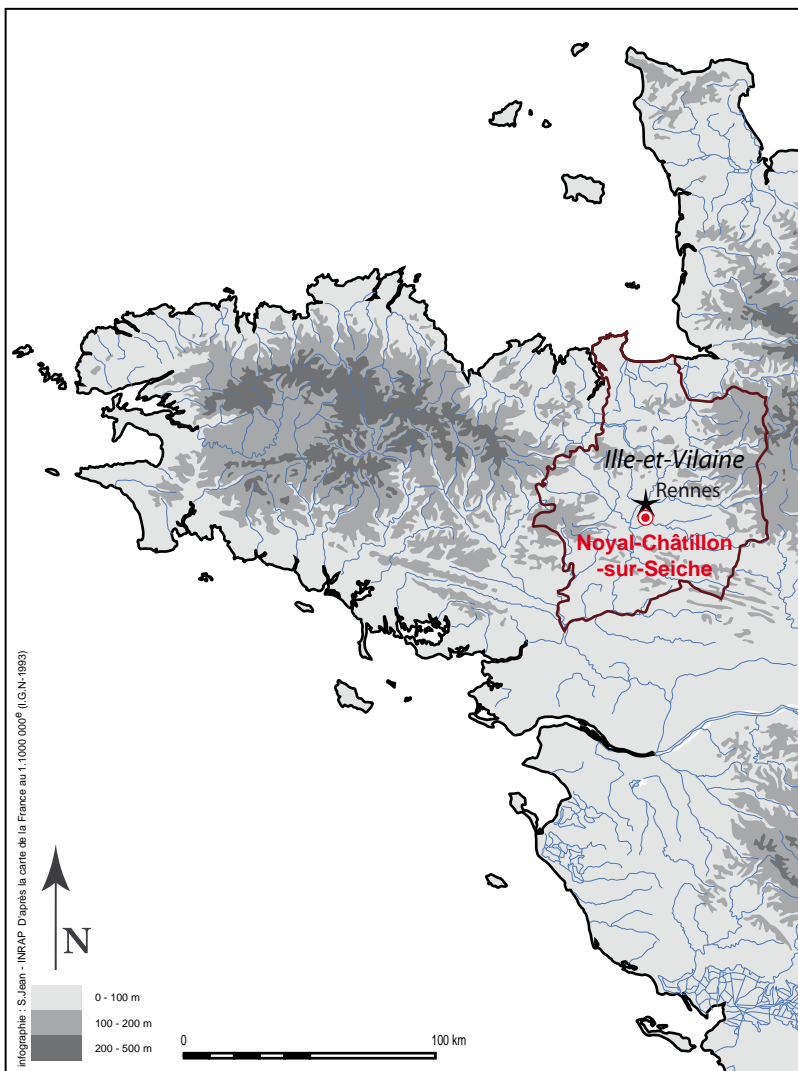
Autour de la voie, les vestiges gallo-romains sont rares et seul un autre empierrement, interprété comme un chemin secondaire, a pu être identifié. Néanmoins, la découverte d'un lot de *tegulae* dans le comblement d'un des deux fossés bordiers induit l'existence de bâti dans ce secteur.

Les sondages réalisés sur les berges de la Seiche permettent de préciser le tracé de la voie au sud de la Seiche et d'identifier la position exacte du gué antique. Il reste maintenant à en prolonger son tracé et à en définir la destination.

## État du site

Toutes les tranchées ont été rebouchées à l'issue du diagnostic. Le réengazonnement a été assuré par les services techniques de la mairie de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

# Localisation de l'opération

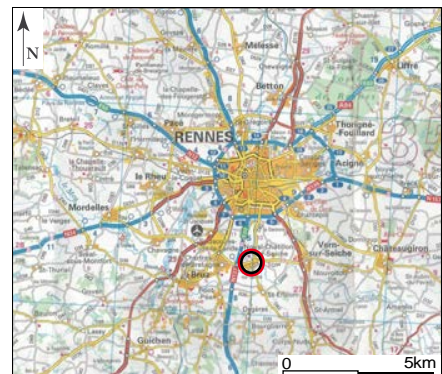


**Bretagne**  
**Ille-et-Vilaine**  
**Noyal-Châtillon-sur-Seiche**

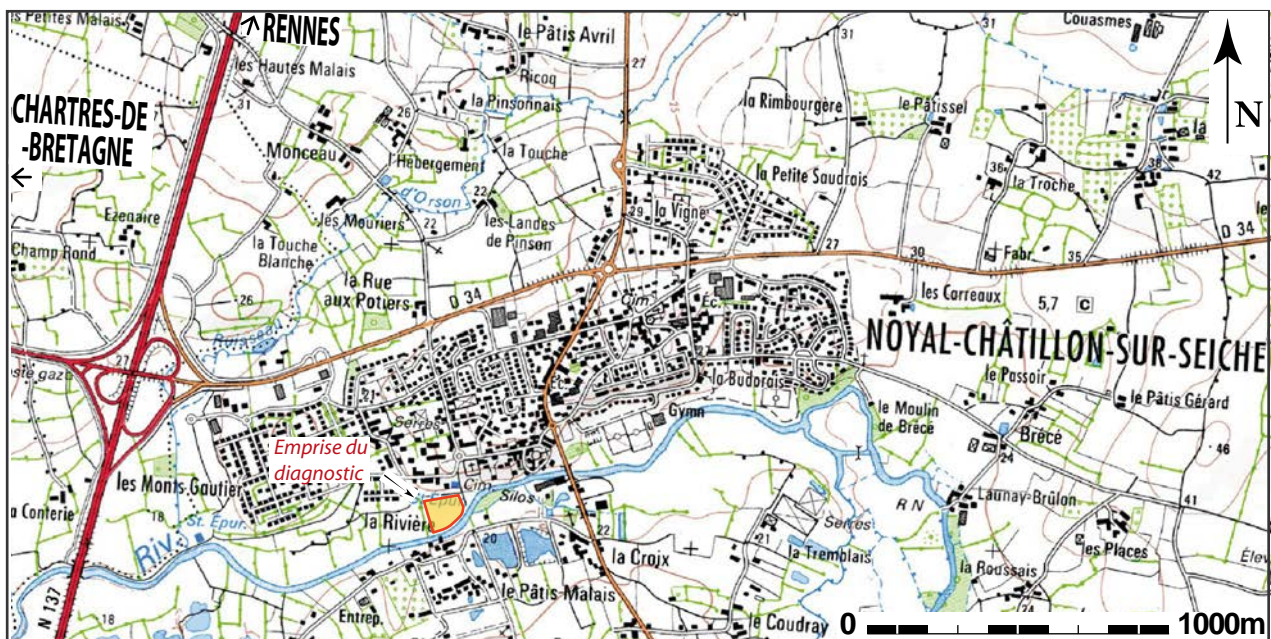
Ilot Floratrait

Section(s) et parcelle(s):  
 AR 63

**Coord. Lambert 93 CC48 IGN 69:**  
 X : 678100  
 Y : 352000  
 Z : entre 18 et 19 m NGF



1/250 000 © IGN 2001



1/25 000 © IGN 2003

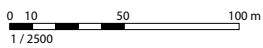
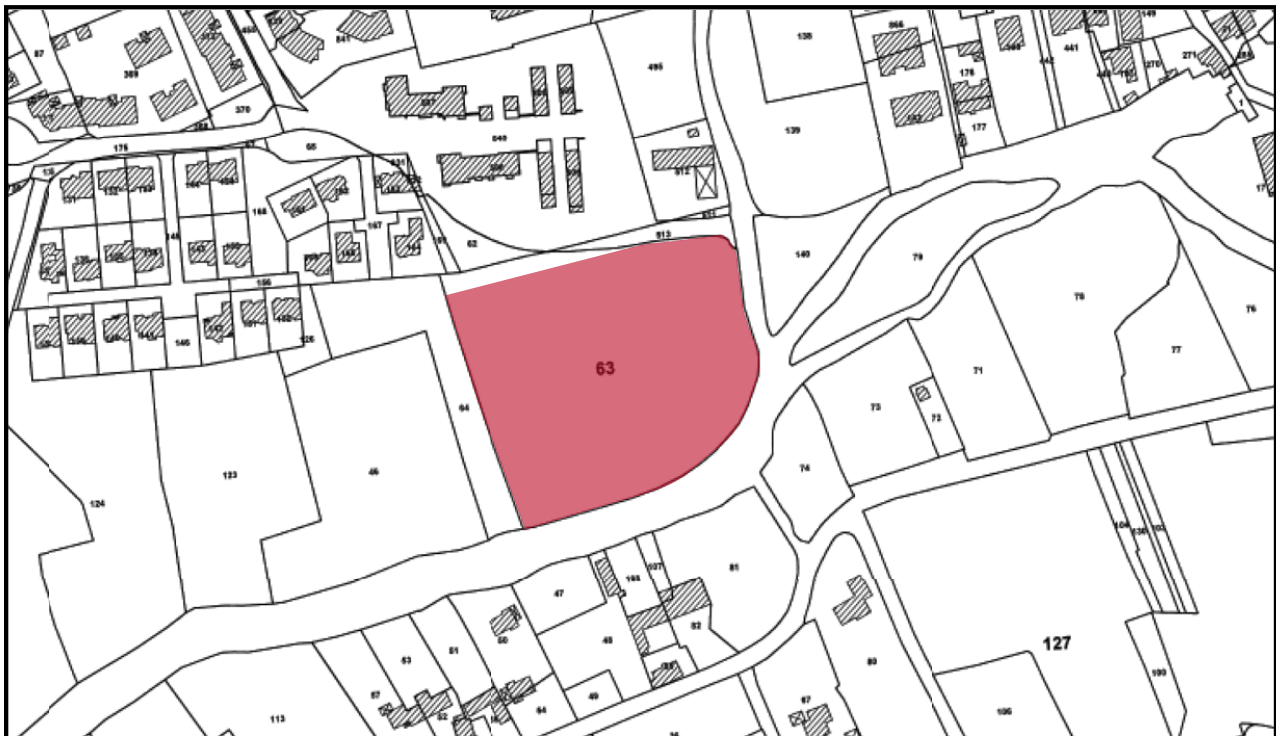
# Implantation cadastrale

Département :  
Ille-et-Vilaine

Commune :  
Noyal-Châtillon-sur-Seiche

Section :  
AR 63

Échelle :  
1/2500



# Arrêté de prescription



COURRIER REÇU LE  
1762  
20 AVR. 2015  
INRAP CO

**PREFET DE LA REGION BRETAGNE**

**le Préfet de la région de Bretagne,  
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

**ARRETE n° 2015-088**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V et en particulier les articles L531-9 et L531-15 ;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux) ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bastien SIMIER est autorisé, en qualité de responsable scientifique, à procéder à une opération de sondage à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31/12/2015 :

Intitulé de l'opération : *pars rustica* d'une villa gallo-romaine

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : Noyal-Chatillon-sur-Seiche

Lieu-dit : Guyomerais

Cadastre : 2015 section : AR parcelles : 63

n°(s) de l'entité :

Coordonnées Lambert :

Programme :

axe ministériel 2 : 15175R3500235  
Flux : Flux 2 Ligne de gestion sans condition de réalisation  
préalable au paiement

Un titre de perception pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire, pour reversement des subventions perçues, au prorata des actions effectivement réalisées.

- Article 4 - Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir au directeur régional des affaires culturelles, dans les six mois de la fin de l'exercice un compte rendu financier de l'action financée.
- Article 5 - Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.
- Article 6 - Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 18 AOUT 2015

Pour le Directeur régional  
des affaires culturelles

La Secrétaire générale-adjointe  
Véronique DELORME

# Arrêté de subvention



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE  
DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
CS 24405  
6, rue du Chapitre  
35044 RENNES CEDEX

## ARRETE

### portant attribution d'une subvention au titre des crédits déconcentrés du Ministère de la culture et de la communication

LE PREFET DE LA REGION BRETAGNE  
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements, Régions (Article 79) ;  
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;  
Vu ensemble la loi de finances pour 2015 n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 et le décret n° 2014-1659 du 29 décembre 2014 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances pour 2015  
Vu le décret n°80-387 du 22 mai 1980 modifiant le décret 77-116 du 3 février 1977 portant création des directions régionales des affaires culturelles ;  
Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;  
Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier déconcentré au sein des administrations de l'État ;  
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité du Ministère de la culture et de la communication pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;  
Vu la directive nationale d'orientation pour 2013-2015 du Ministère de la culture et de la communication relative aux crédits déconcentrés ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°2014/SGAR/DRAC/RBOP/RUO/service prescripteur du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup Lecoq, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,  
Vu l'engagement juridique émis n° 2401631223 du 19/08/2015 sur le programme 0175 – 02 ;  
Considérant que l'opération est prête à l'engagement ;  
Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

## - A R R E T E -

Article 1 - Une subvention de **4 000,00 € (quatre mille euros)** – est attribuée à :  
**M. Bastien SIMIER**  
N° IDEP : 1880114900  
N° identifiant technique **CHORUS : 1400754403**  
Adresse : 21 lieu-dit Laval, 35150 AMANLIS

pour la réalisation de sondages archéologiques sur le site de la villa gallo-romaine de la Guyomerai à NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE (35).

Article 2 - La présente subvention sera versée au compte de M. Bastien SIMIER :

Nom de la banque	<b>CAISSE D'EPARGNE</b>		
Domiciliation	<b>CE BRETAGNE PAYS DE LOIRE</b>		
Code banque	<b>14445</b>	Code guichet	<b>: 20200</b>
Numéro compte	<b>04098773901</b>	Clé	<b>: 49</b>

Article 3 - La dépense sera imputée sur le programme suivant des crédits du Ministère de la culture et de la communication – Exercice 2015 :

Mission ministérielle	:	CB	Culture
Ministère	:	02	Culture et communication
Programme budgétaire	:	0175	Patrimoine
Article de regroupement	:	02	Autres dépenses (hors personnel)
Centre financier	:	0175-DR35-D635	
Organisation d'achat	:	C071	Bloc 3
Centre de coût	:	CCDDR03035	Archéologie
Action	:	09	Patrimoine archéologique
Sous Action	:	01	Recherche, connaissance et protection du patrimoine archéologique (Hors CPER)
soit domaine fonctionnel	:	0175-09-01	
Code activité	:	017500200301	Travaux, recherches archéologiques et ethnologiques, acquisitions de réserves archéologiques - hors CPER
Catégorie de produit	:	07.01.11	Autres transferts directs aux ménages
Localisation interministérielle	:	N5335	Ille-et-Vilaine
axe ministériel 1	:	02	Fonctionnement titres 3 et 6

axe ministériel 2 : 15175R3500235  
Flux : Flux 2 Ligne de gestion sans condition de réalisation  
préalable au paiement

Un titre de perception pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire, pour reversement des subventions perçues, au prorata des actions effectivement réalisées.

Article 4 -

Le bénéficiaire de la subvention est tenu de fournir au directeur régional des affaires culturelles, dans les six mois de la fin de l'exercice un compte rendu financier de l'action financée.

Article 5 -

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques de la région Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le

18 AOUT 2015

Pour le Directeur régional  
des affaires culturelles

La Secrétaire générale-adjointe  
Véronique DELORME



## II. Résultats



# 1. Présentation de l'opération

## 1. Cadre de l'intervention

Les sondages réalisés sur les «Berges de la Seiche» s'intègrent dans la continuité de plusieurs opérations archéologiques réalisées sur la *villa* gallo-romaine de la Guyomerais depuis 1984.

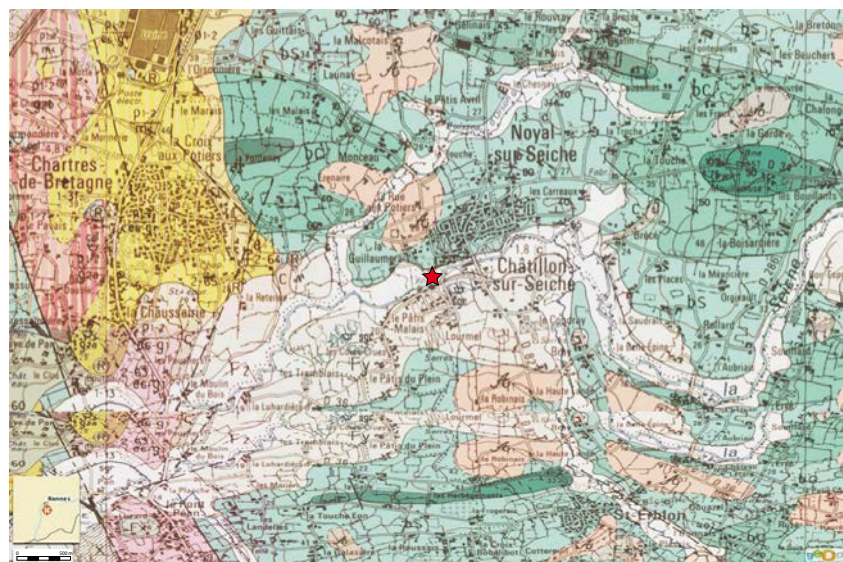
Cette demande de sondages programmés a été autorisée par la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche, propriétaire des terrains, et par le service régional de l'archéologie (arrêté n°2015-088), qui a financé le projet à hauteur de 4000 euros. L'opération a été dirigée par Bastien Simier, assistant d'étude et d'opération à l'Inrap.

### 1.1 Localisation géographique et contexte topographique et géologique

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche est située dans le bassin rennais, à 7 km au sud de la ville de Rennes. Le terrain intéressé par les sondages, la parcelle AR 63, est localisé dans un espace vert qui longe les berges septentrionales de la rivière de la Seiche. Ces espaces communaux, dénommés simplement «Berges de la Seiche», sont implantés sur d'anciennes plaines d'inondations à la topographie globalement plane et traversés par le cours de la rivière. La parcelle AR 63 possède une planimétrie stable, sans perturbation, avec des côtes qui varient entre 18 m et 19 m NgF (Coordonnées Lambert 93).

Le substrat se compose de schistes briovériens altérés, entièrement argilisés (altérites argileuses) et est recouvert par 0,30 à 1,50 m de terre végétale et de limon de débordements.

La parcelle, malgré la mise en place de l'espace vert, n'a pas connu de réelles modifications. Seuls les chemins et certaines haies qui la bordent ont fait l'objet de terrassement. Toutefois, ces derniers n'ont impacté que très superficiellement le sous-sol.



**Fig.1** Positionnement des sondages sur la carte géologique (Source BRGM)

- bS : siltites argileuses, argilites très grossiers tendres, vert jaunâtre
- i : altérites argileuses non datées
- Fz : Limon de débordement, chenaux et aluvions récents holocène, tourbes

★ Localisation des sondages

## 1.2 Le contexte d'intervention

### 1.2.1 Le contexte archéologique et historique

La commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche fait l'objet depuis les années 1980 d'une surveillance archéologique particulière. Cette attention fait suite à la découverte d'une des plus importantes *villae* gallo-romaines de la région : la *villa* de la Guyomerais (**fig.2**).

La construction d'un important lotissement sur ce site archéologique, en 1984, avait permis la réalisation d'une première opération archéologique de sauvetage, sous la direction d'Alain Provost (archéologue indépendant) assisté d'une équipe de bénévoles (Provost 1984, 1985, 1986 et 1987, **fig.2**). Devant la richesse des vestiges, la fouille avait été reconduite à deux reprises jusqu'en 1986. Ces opérations ont mis au jour la moitié orientale de la *pars urbana* et une petite partie de la *pars rustica*.

En 2012, les recherches se sont poursuivies sur l'aile occidentale de la *villa*, dans le cadre de la construction de deux maisons d'habitation dans la rue des Potiers (**fig.2**). Cette opération préventive, réalisée par l'Inrap et dirigée par Romuald Ferrette (rapport en cours de réalisation), a notamment permis d'identifier la partie thermale de la *villa*. La même année, un diagnostic archéologique a été effectué par l'Inrap au sud de la *pars urbana*, sur les terrains de l'ancienne jardinerie Floratrait. Cette opération, réalisée par Jessica Freitas (Freitas 2012, **fig.2**), a confirmé le développement de la *villa* vers le sud. Suite à ce résultat, une fouille préventive, sous la supervision de Bastien Simier (Simier 2016), a été prescrite sur une surface de 1,2 hectare. Réalisée en 2014 (**fig.2**), cette opération a mis au jour une partie de la *pars rustica*, ainsi qu'une portion de la voie antique qui longe la *villa*.

L'axe de circulation découvert lors de la fouille avait déjà été repéré par Alain Provost en 1986, mais il avait été considéré à cette époque comme un simple accès à la *villa* (Provost, 1986). La fouille de l'Îlot Floratrait a modifié cette interprétation en reconsidérant cet axe comme une véritable voie destinée à desservir les territoires situés au sud de Rennes.

La voie, qui est soigneusement aménagée aux abords de la *villa*, est orientée selon un axe nord-ouest/sud-est (azimut 169°). Elle permet de relier la *villa* à l'axe Rennes-Nantes situé à quelques kilomètres plus au nord. Apparue au plus tôt à la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., la voie vient couper l'enclos laténien à l'origine de la *villa* de la Guyomerais. Cette relation indique que la mise en place de la voie a pu faire partie d'un projet d'aménagement viaire, décidé à une échelle régionale, à l'instar de la construction des axes majeurs comme la Rennes-Nantes ou la Rennes-Angers, entre lesquelles, la voie de la Guyomerais s'intègre. Le statut de la voie pourrait, dans ce cas, être public. Elle est, en effet, implantée sur un tracé rectiligne qui s'affranchit de toutes les contraintes anthropiques, de la même façon que les projets autoroutiers actuels. La destruction de l'enclos laténien, afin d'aménager la voie, confirme cette procédure de mise en œuvre. Suite à ce constat, il a été estimé que la voie pourrait se prolonger vers le sud pour rejoindre un gué permettant de traverser la Seiche et se développer au-delà, en direction de Saint-Erblon, Bourgbarré et Corps-Nuds.

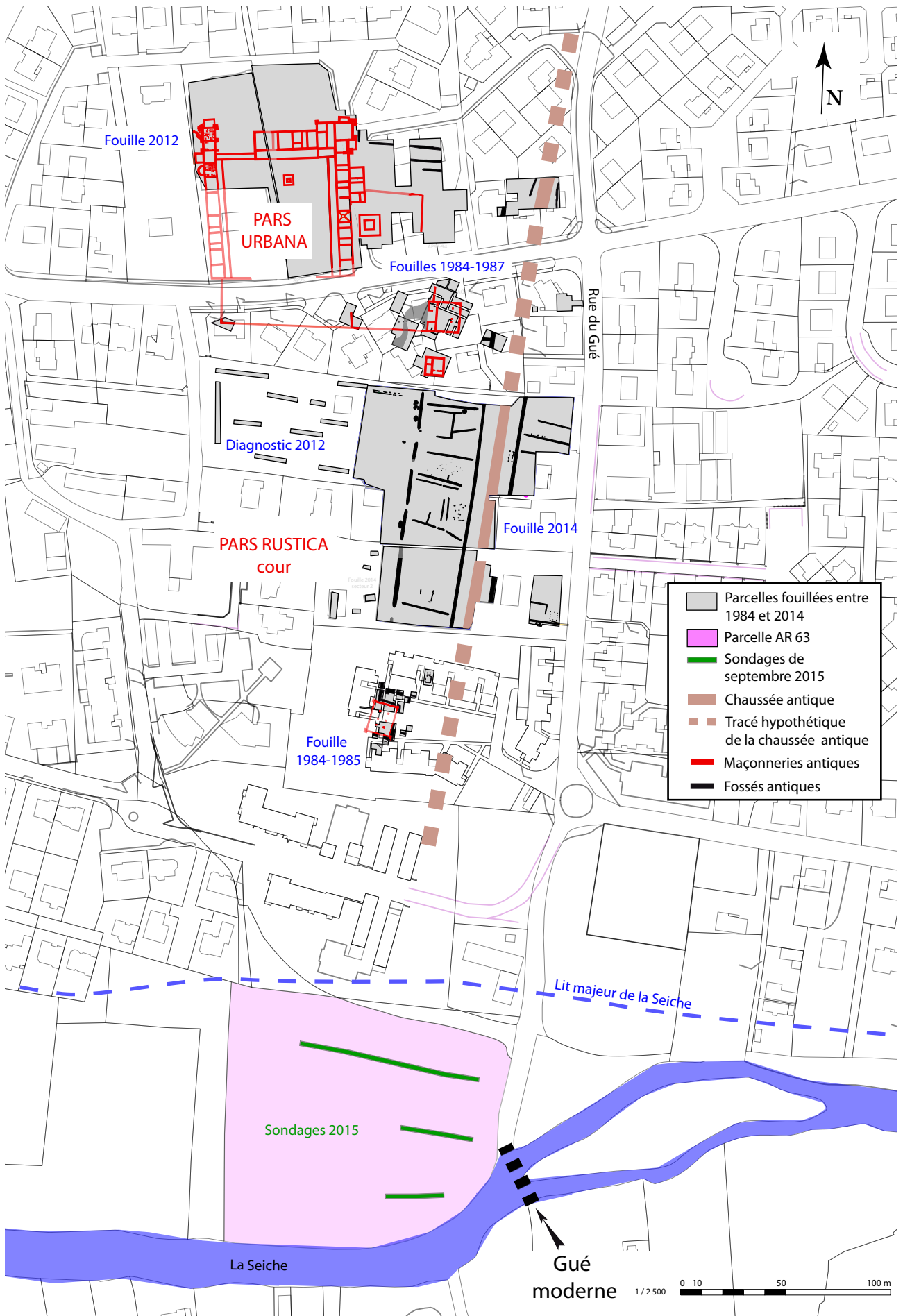
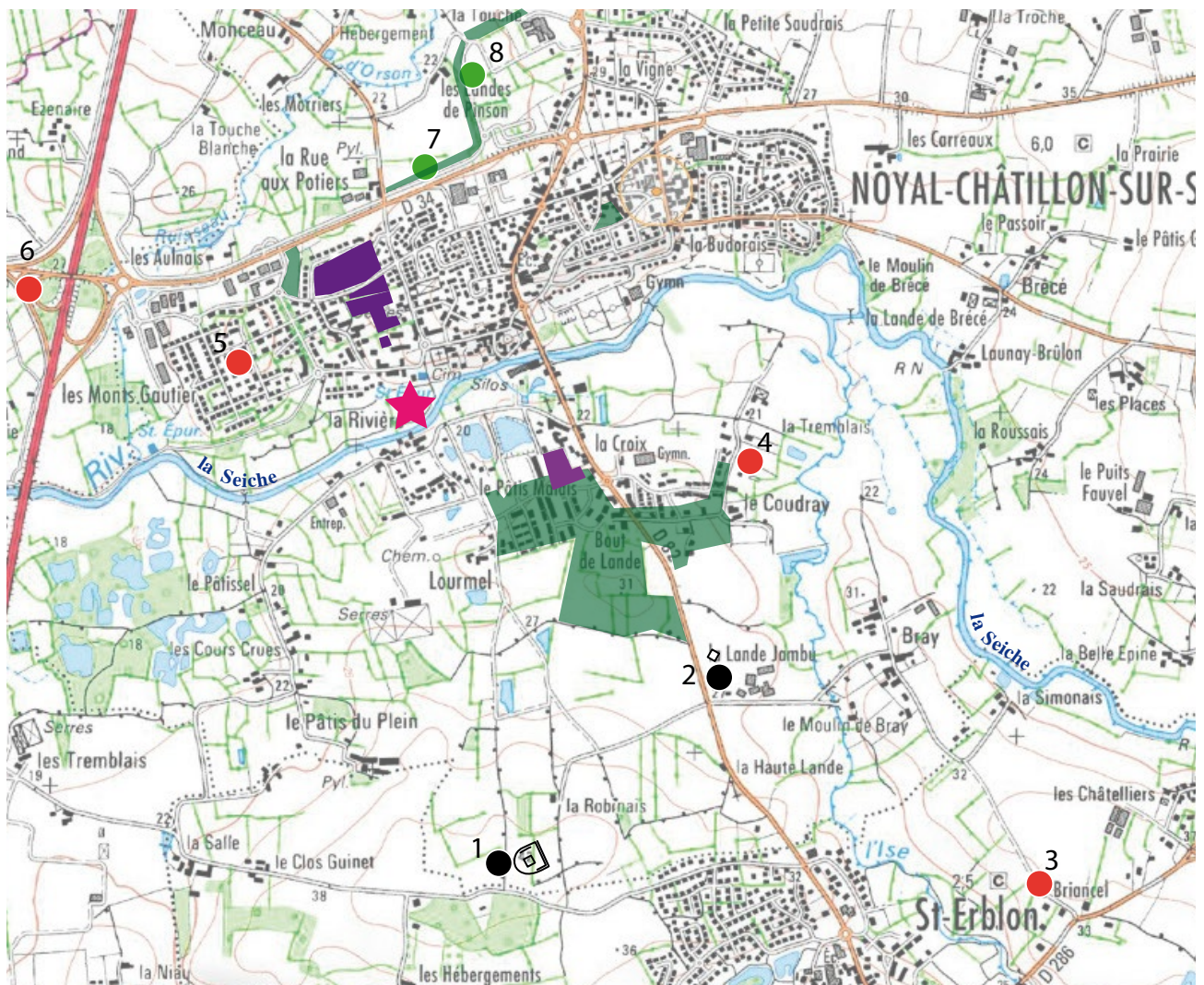


Fig.2 Localisation des sondages et des différentes opérations archéologiques réalisées autour de la villa de la Guyomerais



0 250 m 1 km 2 km



● Préhistoire ● Protohistoire ● Gallo-romain ● indéterminé

■ Diagnostic ■ Fouille

1. La Robinais : système d'enclos
2. La Lande Jambu : enclos
3. Les Châtelliers : système d'enclos gallo-romain
4. La Coudray : gisement gallo-romain
5. Les Monts Gautier : gisement gallo-romain
6. La Conterie : gisement gallo-romain
7. La rue aux Potier : Gisement protohistorique
8. Les Landes Pinsons : Gisement protohistorique

★ Sondages de 2015  
(Parcelle AR 63)

**Fig.4** Carte de répartition des sites archéologiques recensés sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Source Patriarche)



0 250 m 1 km 2 km  
1/20000

- diagnostic
- fouille

- |  |  |
|--|--|
| <p>1 – 1984 : fouille Alain Provost<br/>                 2 – 1985 : fouille Alain Provost<br/>                 3 – 1986 : fouille Alain Provost<br/>                 4 – 1987 : fouille Alain Provost<br/>                 5 – 2005-2006 : diagnostic/fouille ZAC Sud Seiche<br/>                 6 – 2011 : diagnostic voie de désenclavement</p> | <p>7 – 2011 : diagnostic avenue des Monts Gaultier<br/>                 8 – 2011-2012 : diagnostic/fouille 34 rue des Potiers<br/>                 9 – 2012-2014 : diagnostic/fouille ZAC Centre ville, tranche 1<br/>                 10 – 2013 : diagnostic ZAC des Deux Rivières, tranche 1<br/>                 11 – 2015 : diagnostic programmé Bastien Simier<br/>                 12 – 2015 : diagnostic Secteur de l'Isle, tranche 2</p> |
|--|--|

**Fig.5** Carte des opérations archéologiques réalisées sur la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche entre 1984 et 2015

Sur le plan territorial, la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche est associée à la *civitas* des *riedones*, dont la capitale *Condate* (Rennes) est accessible théoriquement en deux heures de charrette<sup>1</sup>.

La découverte d'une série d'inscriptions en réemploi dans la muraille de la ville de Rennes (Bousquet 1971) permet de préciser le rattachement de la *villa* de la Guyomerais et de ses dépendances au *pagus Carnutenus*, placé sous la protection de *Mars Vicinnus*. Le chef-lieu de ce *pagus* est supposé se situer au niveau de la commune de Corps-nuds, toponyme qui serait issu d'une transformation facétieuse de *Carnutenus* (Abbé Bossard 1914/15). Dans ce cadre, il serait envisageable de définir la voie de la Guyomerais comme la chaussée rejoignant ce chef-lieu de *pagus*. Néanmoins, l'existence d'une agglomération antique sur la commune de Corps-Nuds n'est confirmée par aucune découverte archéologique.



Fig.6 Vue de la tranchée 2 depuis l'est

Au-delà des opérations de fouilles menées à la Guyomerais, la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche a fait l'objet de plusieurs campagnes de diagnostic (Aubry 2011 et 2012, Ah Thon 2014 et 2015) et d'une fouille sur la ZAC Sud Seiche (Hamon 2006, fig.5, n°5). Cette dernière a révélé la présence d'un système d'enclos imbriqués, implantés à 700 m au sud de la *pars urbana*. Le site, occupé entre la fin du II<sup>e</sup> s. et la fin du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., a été interprété comme une petite exploitation agricole.

D'autres enclos ou système d'enclos sont présents sur la carte archéologique de la commune (fig.5). Plusieurs d'entre eux, attribués à la période protohistorique, ont été identifiés par prospection aérienne, au sud de la Seiche (CAG 35, base patriarcale du SRA Bretagne, fig.4), notamment un petit enclos carré de 25 m de côté, au lieu-dit la Lande Jambu, et un système d'enclos concentriques au lieu-dit la Robinais.

Pour la période romaine, plusieurs indices de sites sont signalés, essentiellement par prospection pedestre. C'est par le biais de ce type de prospection que le site de la Guyomerais avait été repéré en 1904. Autour de la *villa*, trois gisements gallo-romains sont référencés : deux au sud à la Coudray et au Patis Malais et un à l'ouest aux Monts Gautier. On signalera également la découverte en 1886, à la limite avec la commune de Vern-sur-Seiche et à proximité de deux dolmens, d'un dépôt d'objets en bronze comprenant deux petites figurines de taureaux. Les deux diagnostics préventifs réalisés au sud de la Seiche par Emmanuelle Ah Thon sur la ZAC des Deux Rivières (Ah Thon 2014, fig.5) et sur la ZAC de l'Isle (Ah Thon 2015, fig.5) n'ont pas permis d'identifier d'autres sites ni de préciser le tracé de la voie antique. Ils ont par contre livré plusieurs fossés appartenant à un parcellaire protohistorique et/ou antique dont certains éléments pourraient être contemporains de la *villa*. Une incinération, datée de la fin du I<sup>er</sup> ou du début du II<sup>e</sup> s., découverte le long de deux fossés parallèles délimitant les contours d'un petit chemin, de 4 à 5 m de largeur, conforte indirectement le rattachement de ce réseau à la période romaine.

### 1.3 Les problématiques d'intervention et la méthodologie

Les objectifs de ces sondages se résument en trois points. Premièrement, nous souhaitons préciser le tracé de la voie, afin de permettre son identification au sud de la Seiche. Deuxièmement, nous cherchons à identifier le gué et les aménagements éventuels associés au franchissement de la Seiche et par conséquent la caractérisation du lit ancien de la rivière. La troisième interrogation porte sur la présence ou non d'activités agricoles et/ou artisanales sur ces terrains, soumis aux débordements hivernaux de la Seiche.

<sup>1</sup> En estimant un temps de transport moyen à l'aide d'un attelage d'animaux de traits à 4km/h (Amouretti 1991).



Afin de répondre à ces problématiques, deux tranchées orientées est/ouest étaient initialement prévues au nord et au sud de la parcelle. L'implantation de ces deux vignettes était contrainte par la présence d'un terrain de football qui occupe la totalité de la parcelle. Afin de ne pas détériorer cet équipement, nous avons décidé de ne pas réaliser de tranchées dans la zone de jeux située entre les buts. Toutefois, après l'ouverture de la tranchée 1, les contraintes archéologiques nous ont conduit à modifier ce plan de terrassement. La longueur de la tranchée 3 a été réduite et nous avons, en contrepartie, réalisé une troisième tranchée (TR.2).

La tranchée 1 au nord, mesure 75 m de long, la tranchée 2 au centre, 35 m, et la tranchée 3 au sud, 18 m.



**Fig.7** Dégagement manuel de *tegulae*, dans le comblement d'un des fossés bordiers de la voie antique

#### 1.4 Les moyens mis en œuvre

Le diagnostic a été réalisé sur une semaine entre le 14 et le 18 septembre 2015, par une équipe de 4 à 5 archéologues bénévoles. Les opérations de terrassement ont été assurées par la société Charier TP à l'aide d'une pelle-mécanique à pneu de 20 T. munie d'un godet de curage de 2,20 m de largeur.

Le décapage de la terre végétale et des horizons archéologiques a été suivi au détecteur de métaux par Laurent Aubry (Ingénieur d'étude, Inrap).

Une prospection au détecteur de métaux a également été réalisée dans le cadre de ces sondages, sur les berges de la Seiche. Cette autorisation de prospection a été incluse dans l'arrêté n°2015-088.

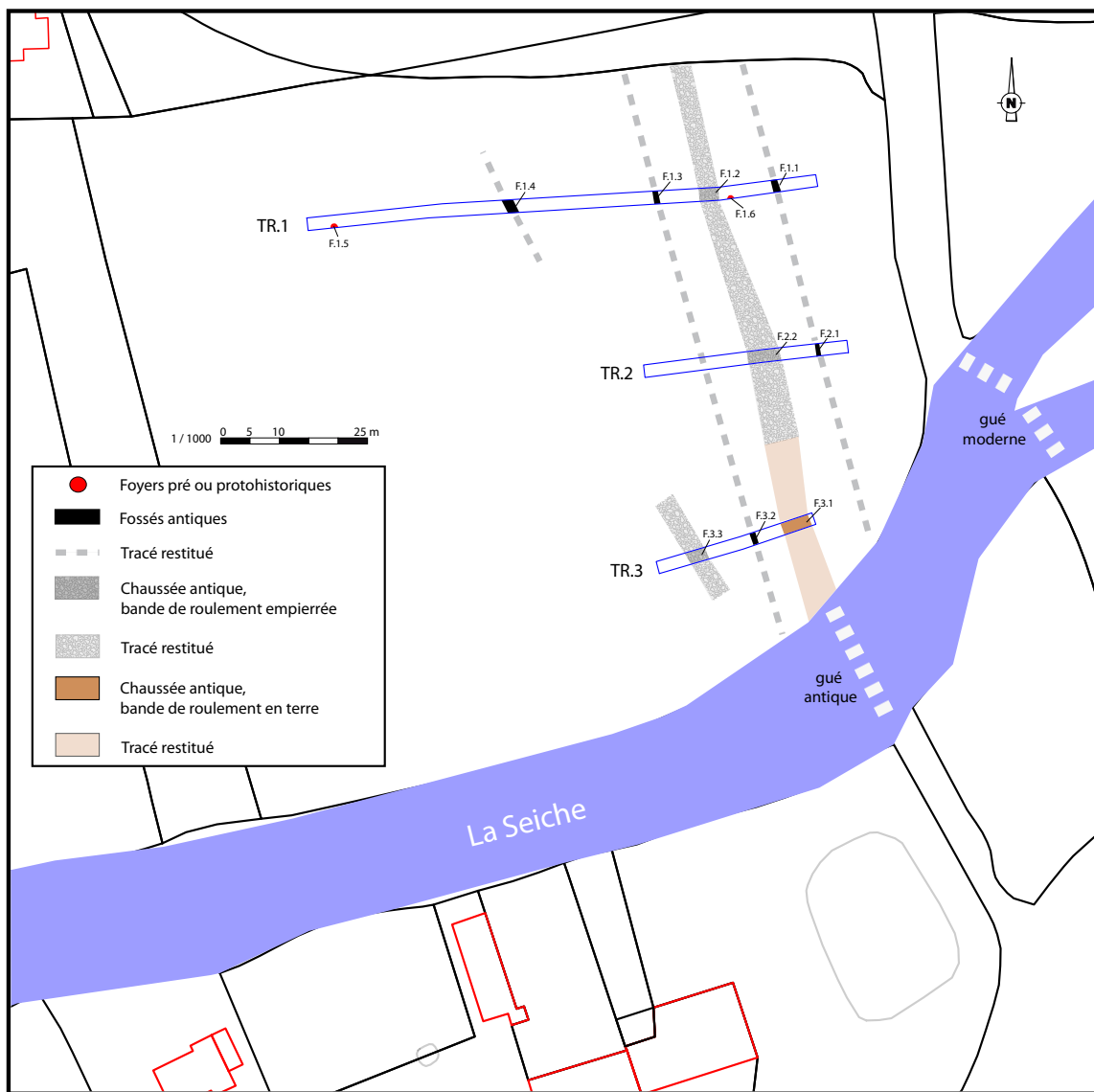
Le décapage mécanique a été effectué le lundi. Il a été poursuivi, les trois jours suivants, par les opérations de fouille manuelle, qui se sont achevées le vendredi par le rebouchage des tranchées.

Le relevé en plan des structures a été assuré par Frédérique Boumier, de la cellule topographique de l'Inrap, à l'aide d'un GPS. Les coupes ont été dessinées sur calque au 1/20e et l'enregistrement a été réalisé à partir de fiches d'unités stratigraphiques. Les relevés ont ensuite été informatisés sous Adobe illustrator©. La numérotation des structures, de 1 à N, a été précédée par le numéro de la tranchée correspondante (ex. tranchée 1, fait 2 : F.1.2).

Une expertise géomorphologique a été effectuée sur le terrain par Alexandre Beauchamp, doctorant rattaché au laboratoire Géophen-LETG de Caen.

La post-fouille a été réalisée en début d'année 2016 et entièrement assurée par le responsable de l'opération.

Le matériel de fouille, de relevé, ainsi que le soutien logistique ont été gracieusement mis à disposition par l'Inrap. Je tiens, à ce titre, à remercier Michel Bayeux (AST Bretagne, Inrap). Cette opération a également été rendue possible par l'engagement du Paul-André Besombes (DRAC/SRA Bretagne) qui a appuyé et suivi avec intérêt ce projet. Merci également à l'équipe municipale de Noyal-Châtillon-sur-Seiche qui a accepté ces sondages. La mise en œuvre technique a été réalisée sous le contrôle de Nathalie Chotard, directrice du service urbaniste. Enfin, un grand merci aux bénévoles de l'équipe de fouille, pour leur motivation et leur bonne humeur.



**Fig.8** Plan général des sondages et des vestiges découverts

## 2. Présentation des données

### Les vestiges archéologiques

Les trois tranchées réalisées se sont toutes avérées positives (**fig.8**). Les vestiges découverts, sont, dans leur grande majorité, associés à la voie antique. Ils sont aménagés dans des limons de débordement qui se sont déposés très lentement sur les berges de la Seiche, depuis la Protohistoire.

### Les fours pré- ou protohistoriques

Deux niveaux de rubéfaction (F.1.5 et F.1.6) ont été identifiés dans la tranchée TR.1, à la base des limons de débordement (**fig.8 et 9**). Ces deux aménagements, mal conservés et non datés, témoignent de la présence humaine dans ce secteur à des périodes anciennes. Du mobilier appartenant au Néolithique ancien avait notamment été retrouvé sur le versant nord de la Seiche lors de la fouille de l'Îlot Floratrait (Simier 2016). Les fours F.1.5 et F.1.6 pourraient potentiellement être rattachés à cette période historique.

L'absence de limons de débordement antérieurs à l'installation de ces deux foyers indique que le terrain n'était pas encore défriché à cette période. L'anthropisation des berges de la Seiche, aux périodes anciennes, entraînera, ensuite une dynamique d'érosion du versant et un débordement de la rivière, sur des terrains transformés en prairies ou en champs.

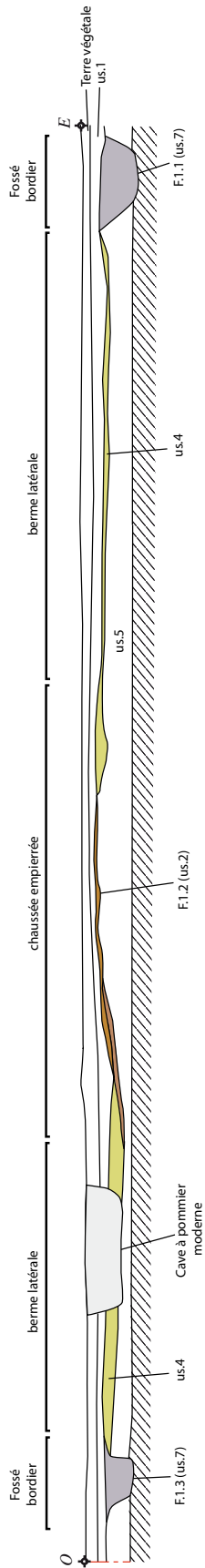
Cette dynamique s'illustre notamment sur la figure ci-dessous (**fig.9**). On distingue sur cette photo le four F.1.5, implanté directement au sommet de l'horizon BT, composé de schistes briovériens altérés. Il est recouvert par près de 0,50 m de limon de débordement, composé d'une argile grise très compacte.

**Fig.9** Vue de la berme méridionale de la Tranchée 1 où apparaît la rubéfaction F.1.5 installée au sommet de l'horizon BT (niveaux orangés). Les limons gris qui la recouvrent correspondent aux limons de débordement.

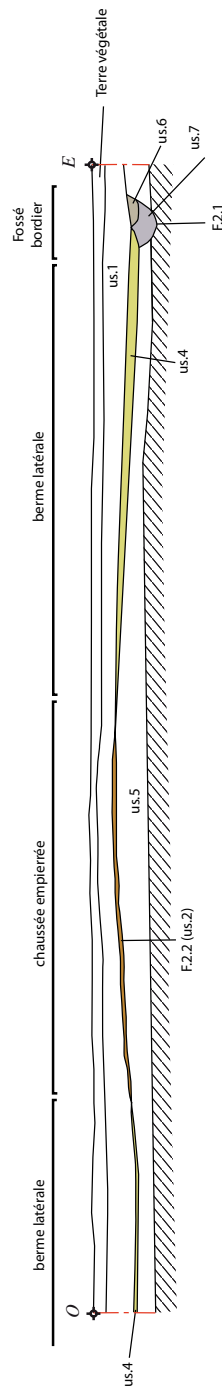


**Coupes stratigraphiques**

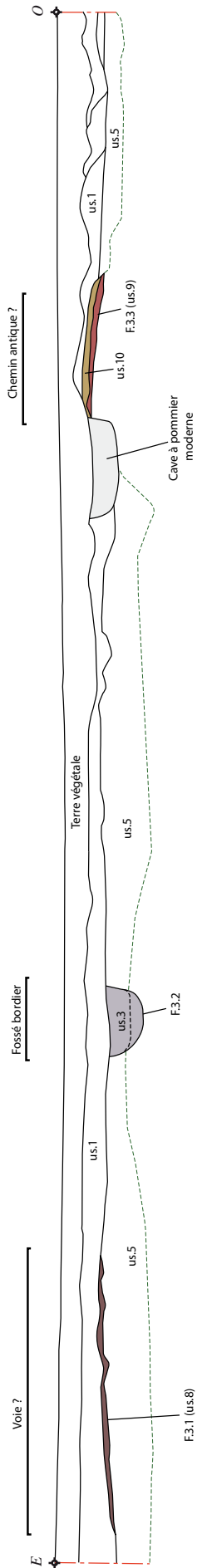
Tranchée 1 - coupe nord



Tranchée 2 - coupe nord



Tranchée 3 - coupe sud



- us.1 : interface argileuse composée de limons de débordement postérieurs à l'époque romaine
- us.2 : radier de petits galets compactés correspondant à la chaussée romaine
- us.3 : comblement du fossé F.3.2, limon argileux gris, compact, homogène contenant des fragments de tegulae
- us.4 : limon argileux brun lié à quelques petits galets, indurés, hétérogène
- us.5 : limons de débordements antérieurs à l'époque romaine, ancien lit de la Seiche
- us.6 : limon argileux brun-marron, homogène meuble
- us.7 : limon argileux brun, homogène, très compact
- us.8 : limon argileux brun organique, homogène, très compact, chaussée romaine en terre ?
- us.9 : radier composé de blocs de schiste
- us.10 : limon argileux gris, induré
- limites décapage mécanique
- /// horizon BT



← **Fig.10** Coupes stratigraphiques de la voirie antique, réalisées dans chacune des trois tranchées

## La voie antique

La voie nous est apparue très rapidement lors du décapage, sous environ 20 cm de terre végétale (**fig.10**). Cette épaisseur de limon, très faible, s'explique par un recouvrement lent de la voie, provenant d'un apport de sédiment provenant du versant. Cet apport est également constitué de limon de débordement. Toutefois, ces phases d'inondation apparaissent comme très limitées. Cette situation s'expliquerait par une faible activité de débordement de la Seiche causée, très probablement, par une canalisation de la rivière à la période romaine et aux époques suivantes. Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement.



**Fig.11** Vue depuis le sud-est de la chaussée empierrée dégagée dans la tranchée 1 (F.1.2), Deux états de radier ont pu y être identifiés. Sur l'état le plus ancien, situé au niveau de la mire se distingue des traces d'ornières

### La chaussée

La voie, telle que nous l'avons mise au jour, est matérialisée dans les tranchées TR.1 et TR.2 par une chaussée d'environ 5 m de largeur (**fig.8 et 10**). Elle est aménagée à l'aide d'un remblai de 5 à 10 cm d'épaisseur, constitué d'une argile mélangée à des graviers de rivière. Ces matériaux sont probablement issus du lit de la Seiche.

Le radier ainsi aménagé matérialise la partie centrale de la voie. Il forme un bombement de 0,20 à 0,30 m de hauteur. Dans la tranchée TR.1, au moins deux niveaux de radier ont pu être observés (**fig.10** : F.1.2, us.2, et **fig.11**). Ils témoignent de l'entretien de la chaussée. Dans le premier état de la chaussée, plusieurs ornières ont été identifiées (**fig.11**), elles confirment que nous sommes bien en présence d'une voie carrossable.

Dans la tranchée TR.3 (**fig.10 et 14**), la chaussée ne possède pas de surface empierrée, ce qui a rendu sa détermination difficile. Seul un nettoyage fin des coupes nous a permis d'identifier, à l'extrémité est de la tranchée, un niveau brun délimitant un léger bombement (**fig.10**, F.3.1, us.8). La morphologie de cette couche est similaire au bombement empierré des tranchées TR.1 et TR.2. Toutefois, pour la tranchée TR.3 la voie possède un aménagement plus rudimentaire constitué d'une simple chaussée en terre.

La disparition du radier, à proximité du cours de la Seiche au profit d'une bande terre, pose question. L'analyse géomorphologique indique que nous sommes toujours en dehors du passage à gué, comme dans les tranchées 1 et 2. Il apparaît donc illogique de modifier la structure de la chaussée à ce niveau. L'épaisseur de ce qui est interprété comme une bande de roulement en terre apparaît également comme

trop limitée pour supporter un trafic relativement intense, surtout dans un terrain humide et argileux. Il faut donc s'interroger sur la possibilité que la chaussée, à partir de cette tranchée, soit aménagée sur une superstructure en bois qui n'aurait pas laissé de trace. Cet aménagement peut prendre la forme d'une chaussée composée de planche de bois posées à plat, ou sous la forme d'un véritable pont. Il faut en effet garder à l'esprit que la largeur de la Tranchée 3 est de 2,20 m, nous avons donc pu passer entre les piliers d'un pont. Toutefois, si cette hypothèse est à retenir, elle n'explique pas la présence dans la coupe d'un bombement à l'endroit où passerait logiquement la voie. De plus, nous l'avons dit, la tranchée 3 est nettement en dehors du gué antique. Si un pont avait existé il serait étonnant de retrouver son ossature à ce niveau. Enfin, un fossé bordier (fossé occidental, F.3.2, **fig.8 et 10**) a bien été retrouvé dans la tranchée 3, confirmant que nous sommes bien en dehors du gué.

### *Les fossés bordiers*

L'emprise de la voie est délimitée, de part et d'autre et dans chaque tranchée, par des fossés bordiers. Ces derniers sont de dimensions modestes et leurs creusements ne sont apparus qu'au niveau du substrat. Leurs comblements possèdent, en effet, une morphologie très proche des limons de débordement dans lesquels les fossés sont creusés. Afin de les identifier, un travail de nettoyage des coupes limitant les tranchées s'est avéré nécessaire.

Ces fossés (F.1.1, F.1.3, F.2.1, **fig.8 et 10**) sont taillés selon des profils en cuvette de 0,70 à 1,40 m de large pour 0,40 à 0,60 m de profondeur. Leur comblement qui, nous l'avons dit, est très homogène, présente parfois des traces de curages (F.2.1, **fig.10**). Ces terrassements témoignent de l'entretien régulier des fossés bordiers.

Dans la tranchée TR.3, le fossé TR.3.2 a livré, dans son comblement, une importante quantité de terre cuite architecturale (des *tegulae* essentiellement, **fig.12 et 21**). La présence de ces matériaux de construction induit l'existence, dans un environnement proche, d'une ou plusieurs constructions. Elles n'ont malheureusement pu être identifiées.

Pour ce qui est de la datation de la chaussée et des fossés bordiers, il est difficile, faute de mobilier céramique et de charbons, de proposer une chronologie précise. Seule la découverte de terres cuites architecturales permet de rattacher ces différents aménagements à une occupation antique.

L'association entre les différents segments de fossés bordiers et d'empierrement découverts dans les trois tranchées permet de restituer le tracé de la voie sur la parcelle AR 63. Elle est aménagée selon un tracé nord-nord-ouest/sud-sud-est, sur un azimut de 165°.

**Fig.12** Vue zénithale du rejet de *tegulae* découvert dans le comblement du fossé F.3.2





**Fig.13** Vue depuis le nord-ouest de la chaussée empierrée dégagée dans la tranchée 2 (F.2.2)



**Fig.14** Vue depuis le nord-est de la berme sud de la tranchée 3. La fine couche d'argile brune visible en coupe matérialise l'emplacement de la chaussée

### F.3.3 : une deuxième voie ?

À l'extrémité occidentale de la tranchée TR.3, un radier, F.3.3 (**fig.10**, us.9), constitué de blocs de schiste et de grès de moyen module (10 à 20 cm), a pu être partiellement dégagé. Cet aménagement, de 3 m de largeur, se développe selon un axe nord/sud qui oblique légèrement vers le sud-ouest (**fig.8**). Comme pour la voie, ce radier forme un léger bombement. Dans la coupe, le relief est accentué par la présence d'une couche d'argile très grise et indurée, qui recouvre les blocs sur une épaisseur de 10 à 15 cm (**fig.10**, us.10). Ce niveau est interprété comme une bande de roulement aménagée sur le hérisson de pierre. Ce chemin empierré apparaît comme contemporain de la voie principale. En effet, il est installé sur le même horizon stratigraphique que cette dernière.

Comment interpréter cette deuxième voie ? Deux hypothèses peuvent être proposées. La première serait de la considérer comme un deuxième axe de circulation d'envergure modeste. Elle servirait, dans ce cas, de chemin destiné à desservir les espaces situés à l'ouest de la voie principale. Toutefois, cette interprétation se heurte à deux incohérences. D'une part, nous n'avons pas retrouvé le prolongement de ce radier dans la tranchée TR.1, ce qui induit soit, un tracé non rectiligne qui obliquerait très nettement vers l'ouest, soit, un développement limité de cet aménagement. D'autre part, la mise en œuvre de ce chemin nous apparaît comme particulièrement soignée par rapport à la voie principale.

Suites à ces observations, nous pouvons proposer une deuxième hypothèse. Ce chemin ne serait-il pas associé à un bâtiment ou à un aménagement que, malheureusement, nous n'avons pu identifier ? Cette proposition, bien qu'hasardeuse, apparaît comme plausible. La proximité d'un bâtiment entraîne bien souvent, dans son environnement immédiat, une meilleure mise en œuvre. De plus, la découverte d'un important lot de tuiles, dans le fossé bordier TR.3.2 (**fig.12**), vient confirmer l'existence de constructions dans ce secteur.

**Fig.15** Vue depuis le sud de l'empierré F.3.3 interprété comme le radier d'un second chemin antique





### 3. Synthèse et perspectives

Les sondages réalisés sur les berges de la Seiche, au sud de la *villa* de la Guyomerais, ont permis de préciser le tracé de la voie antique et de localiser l'emplacement du gué qui lui est associé.

La chaussée présente une organisation et des dimensions proches de celles observées lors de la fouille de l'Îlot Floratrait (Simier 2016).

L'entraxe entre les fossés bordiers apparaît néanmoins plus large, avec une largeur d'environ 18 m contre seulement 14 m sur l'Îlot Floratrait.

**Fig.16** Le gué moderne situé à 50 m en amont du gué antique



Pour ce qui est du radier central, destiné au trafic des charrettes et des piétons, deux états d'empierrement sont apparus au niveau de la tranchée 1. Ils permettent la création d'une bande de roulement de 4 à 5 m de largeur qui forme un léger bombement au centre de l'emprise de la voirie. Cette topographie entraîne un drainage des eaux de pluie en direction des espaces latéraux et des fossés, limitant ainsi la stagnation de l'eau sur l'empierrement.

Les bandes de circulation latérales utilisées pour le trafic des animaux et des cavaliers possèdent, quant à elles, un revêtement plus souple, constitué de terre mélangée à de rares galets. Elles sont aménagées avec une faible pente en direction des fossés bordiers. Les talus associés à ces limites fossoyées sont très probablement aménagés en dehors de l'emprise de la voirie.

L'orientation prise par le segment de voie dégagé dans la parcelle AR 63 (azimut 165°) est décalé de 5° vers l'est, par rapport au tracé identifié sur l'Îlot Floratrait (azimut 170° ; Simier 2016) et le long de la *pars urbana* (Provost 1986). Cette légère divergence s'amorce probablement au niveau de la rupture de pente qui marque la limite du lit majeur de la Seiche (**fig.17 et 18**). Ce changement d'orientation permet de rejoindre le gué selon un angle légèrement oblique.

L'emplacement du gué antique est encore visible dans le cours de la rivière sous la forme de hauts-fonds. Toutefois, ce dernier est depuis longtemps abandonné au profit d'un autre passage situé à une cinquantaine de mètres en amont (**fig.16**), dans un secteur où le cours de la Seiche forme une tresse.

Malgré la désaffectation du gué antique, il est intéressant de constater que de l'autre côté de la rivière, sur la rive gauche, il existe encore un

chemin creux dont le tracé coïncide parfaitement avec celui de la voie antique (**fig.17 et 18**). Il pourrait ainsi correspondre à une fossilisation de la voie romaine sur la rive gauche de la Seiche.

Suite à ce constat, il nous est possible de travailler sur la prolongation méridionale de l'axe antique. Le chemin creux, qui mesure une trentaine de mètres, s'interrompt perpendiculairement sur la rue de la Rivière. Au-delà, il faut traverser sur près de 500 m une série de parcelles avant d'arriver sur la portion sud de la rue Albert Camus qui se trouve, selon un tracé rectiligne, dans le prolongement du chemin creux (**fig.17 et 18**). Cette portion pourrait ainsi correspondre à la voie antique.

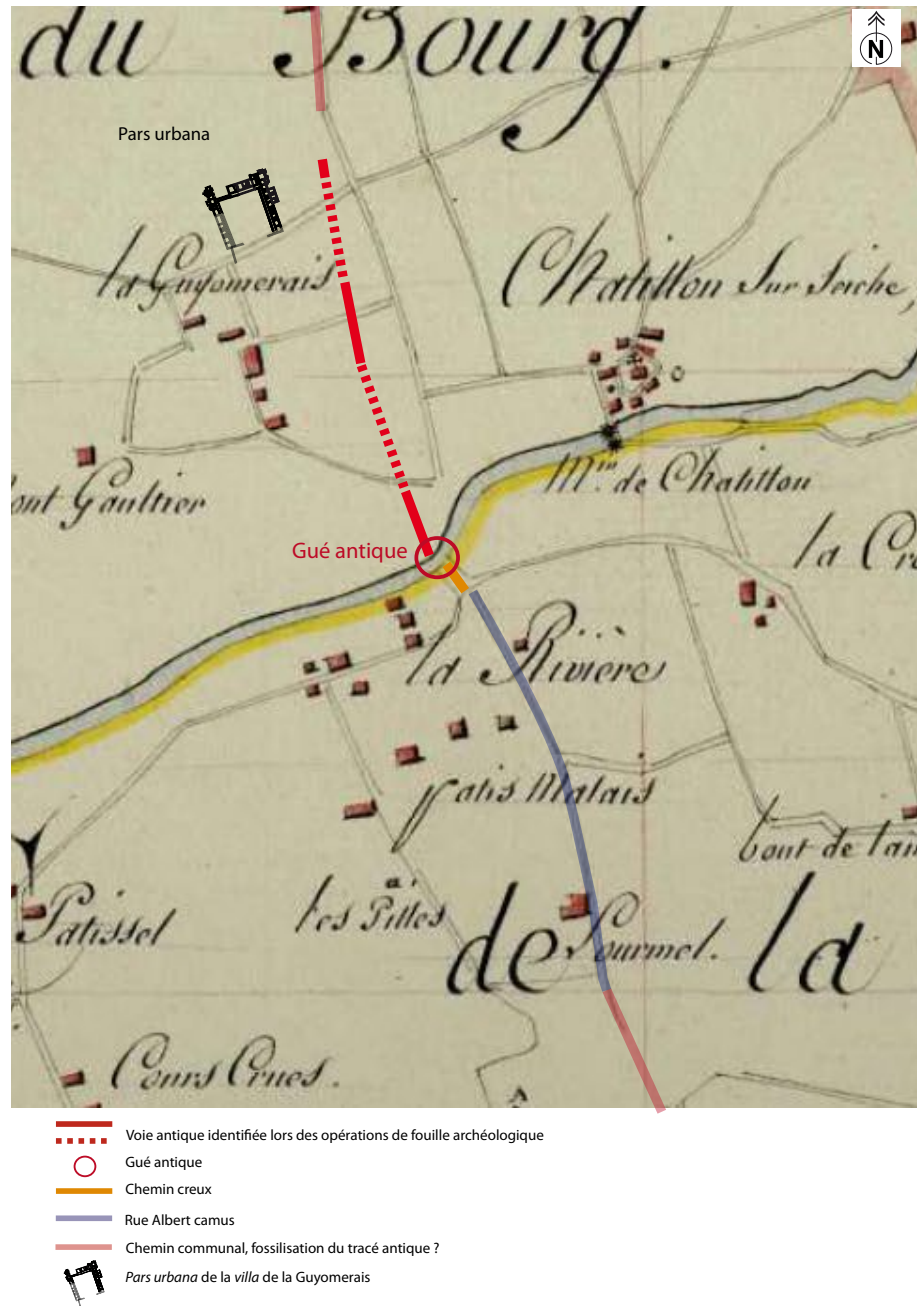
La portion nord de la rue Albert Camus pourrait également être aménagée sur le tracé de la voie antique. Dans ce cas, son tracé formerait, au contact avec le chemin creux, un coude à l'angle bien marqué, ce qui apparaît comme peu probable quand on observe la rectitude du tracé antique au nord de la Seiche.

Le tracé septentrional de la rue Albert Camus coïncide plutôt avec le tracé de la rue du Gué située au nord de la Seiche. Lors de la fouille de l'Îlot Floratrait, il avait été émise l'hypothèse que la rue du Gué, qui est parfaitement parallèle à la voie antique, puisse être un décalage volontaire du tracé de la voie à la période médiévale, peut-être dès le V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. Ce décalage serait lié au déplacement du gué, 50 m en amont de la rivière. Cette hypothèse peut également être proposée pour la rue Albert Camus. En effet, elle est aménagée dans le prolongement de la rue du Gué, qui est elle aussi liée au gué moderne. Ce tracé rejoindrait ensuite l'ancienne voie antique 500 m plus au sud (portion sud de la rue Albert Camus, **fig.17 et 18**), expliquant ainsi l'absence de tracé antique dans le prolongement méridional du chemin creux.

À l'est de la rue Albert Camus, une série d'opérations archéologiques a été effectuée par l'Inrap, préalablement à la construction de la ZAC des deux rivières en 2005, 2007 et 2014 (Aubry 2005 ; Hamon 2007 ; Ah Thon 2014) et de la ZAC de l'Isle, tranche 2 en 2015 (Ah Thon 2015). Ces diverses explorations archéologiques ont permis de découvrir des vestiges gallo-romains, notamment un petit système d'enclos sur la ZAC Sud Seiche, occupé entre la fin de la Tène finale et le début de la période romaine (**fig.18**). Il a été en grande partie étudié lors d'une opération de fouille préventive (Hamon 2007). Au sud de cet établissement, les différents diagnostics ont mis au jour plusieurs fossés parcellaires protohistoriques et antiques (Ah Thon 2014 et 2015) qui délimitent les contours de parcelles, ainsi que le tracé d'un petit chemin de 5 m de largeur, implanté sur un axe est/ouest (**fig.18**). Ces éléments sont chronologiquement contemporains du fonctionnement de la voie romaine.









Malgré la proximité entre ces diagnostics et le tracé hypothétique de la voie antique, aucun indice ne permet de préciser l'origine ancienne de la rue Albert Camus. La voie est soit localisée sous la route actuelle, soit décalée dans les parcelles situées à l'est de la rue.

La rue Albert Camus se prolonge ensuite en un chemin communal, au tracé sinueux, qui longe les fermes de Lourmel et de la Robinais (**fig.18**). À l'ouest de ce dernier lieu-dit, un système d'enclos d'époque indéterminée a été repéré en prospection aérienne. L'enclos interne, de forme carrée, et la façade de l'enclos externe sont orientés selon un axe qui est grossièrement parallèle au chemin communal qui prolonge la rue Albert Camus. Cette orientation pourrait potentiellement correspondre à l'orientation de la voie antique.




**Fig.17** Tracé avéré et hypothèse de restitution de la voie antique de la Guyomerais sur le cadastre napoléonien de 1812



-  Voie antique identifiée lors des opérations de fouille archéologique
-  Gué antique
-  Chemin creux
-  Rue Albert Camus
-  Chemin communal et limites parcellaires modernes : fossilisation du tracé de la voie antique ?
-  Enclos découverts en prospection aérienne
-  Fossés antiques et protohistoriques découverts lors d'opérations d'archéologie préventive
-  Pars urbana de la villa de la Guyomerais

**Fig.18** Tracé avéré et hypothèse de restitution de la voie antique de la Guyomerais sur le cadastre de 2015

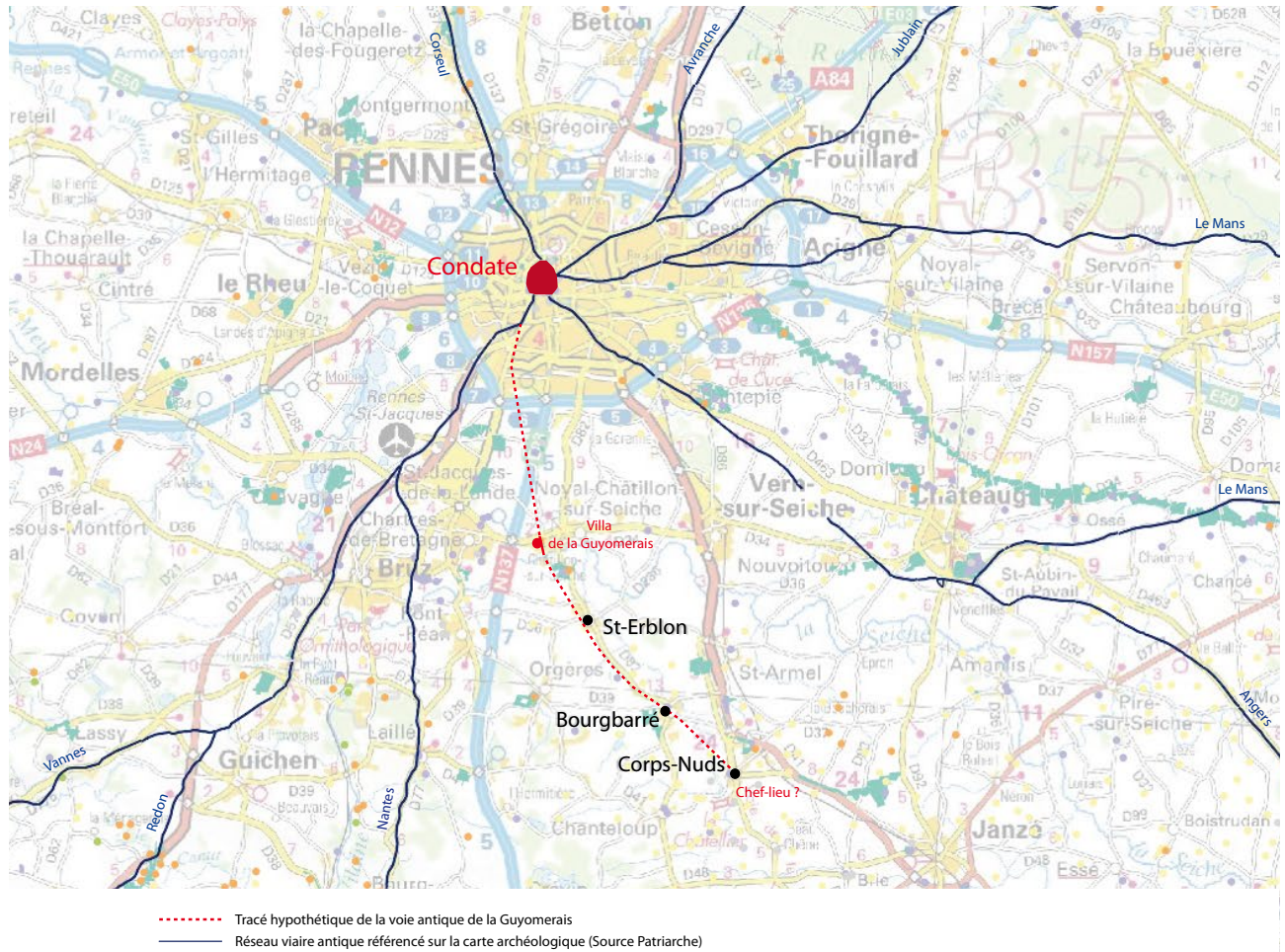


 Chemin communal et limites parcellaires modernes : fossilisation du tracé de la voie antique ?

**Fig.19** Hypothèse de restitution de la voie antique de la Guyomerais sur le cadastre de 2015

Au niveau de la rue de la Robinais (**fig.18 et 19**), le tracé se transforme en limites parcellaires qui traversent le bourg de Saint-Erblon jusqu'à la rue de Cottereuil. Au-delà, la ligne parcellaire n'est plus identifiable. Toutefois, en s'inspirant du tracé de la départementale 82, il est tentant de prolonger le tracé supposé de la voie antique en direction de Bourgarré et de Corps-Nuds. Rappelons que cette dernière commune pourrait être implantée sur l'ancien chef-lieu du *pagus carnutenus*.

Nous venons de le constater, il est difficile avec une simple étude du parcellaire de déterminer l'itinéraire d'une voie antique, son tracé n'étant pas nécessairement rectiligne. Nous avons pu constater un décalage de 5° entre les portions découvertes autour de la *villa* de la Guyomerais et celle identifiée sur la parcelle AR 63, pourtant distante de seulement 200 m. Au sud de la Seiche, le tracé dont nous venons de proposer une restitution présente également de nombreuses divergences et le tracé supposé se décale d'au moins 15° vers l'est. Il se peut qu'en s'éloignant de la *villa* la voie adopte un tracé sinueux qui reprend des chemins ou des tracés parcellaires plus anciens. Les hypothèses de tracé qui viennent d'être proposées ne peuvent être confirmées que par une étude sur le terrain, soit par le biais de sondages, soit par prospection aérienne. Il serait également intéressant de travailler sur une meilleure caractérisation des sites recensés sur la carte archéologique pour en déterminer une meilleure datation. Enfin, il serait pertinent de compléter la carte archéologique en recherchant, notamment par prospections pédestres, d'autres sites antiques dans le prolongement de la voie. Il n'existe en effet aucune autre *villa* recensée sur les communes de Saint-Erblon, Bourgarré et Corps-Nuds. Or, la découverte de ce type d'établissement permettrait de travailler sur l'itinéraire de la voie de la Guyomerais. Dans la même logique, des prospections pédestres à Corps-Nuds permettraient peut-être de préciser l'existence d'un éventuel chef-lieu de *pagus* sur cette commune.



**Fig.20** Positionnement du tracé hypothétique de de la voie antique de la Guyomerais dans le réseau viarie antique (Source carte archéologique)

# III. Études annexes



## La terre cuite architecturale

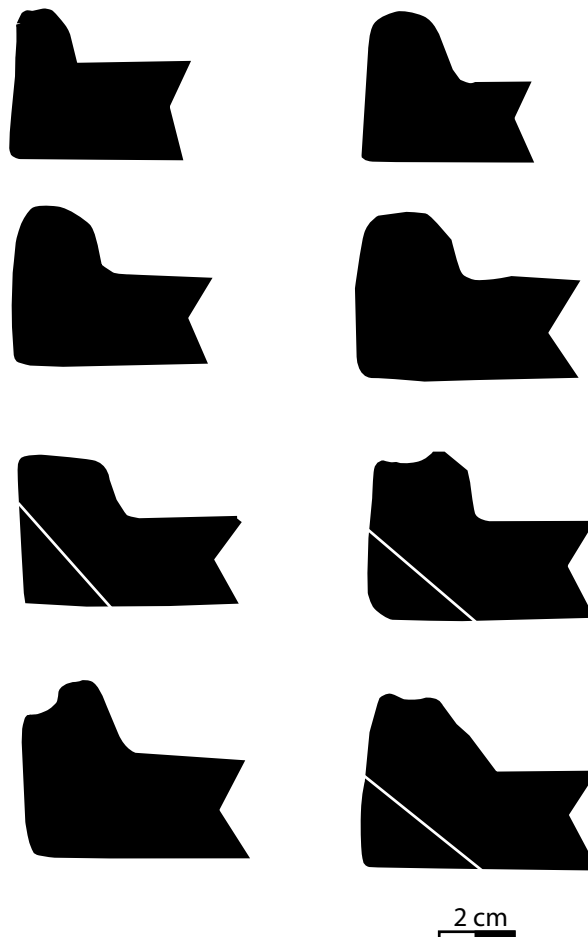
Un lot de terre cuite architecturale provenant du comblement du fossé bordier TR.3.2 a pu être prélevé lors de l'opération. Les différents fragments récoltés, très altérés par l'acidité des sols, appartiennent tous à des *tegulae*.

Le corpus, qui se compose de 52 restes, présente des rebords aux profils variés (fig.21), appartenant à au moins six types différents (Clément 2013). Certains fragments présentent des encoches d'assemblage.

Une telle hétérogénéité, pour un si petit lot, peut s'expliquer par la présence de *tegulae* issues de différents aménagements. Elles peuvent également provenir d'une toiture composée de matériaux de récupération.

L'absence d'*imbrex* peut se justifier par la fragmentation fréquente de ces éléments lors du démontage de la toiture. Brisés et piétinés, les fragments d'*imbrices* seraient alors restés au niveau du bâtiment. Les *tegulae* plus épaisses, et potentiellement plus gênantes lors des travaux de réfections, auraient, quant à elles, été ramassées puis rejetées dans les structures en creux situées à proximité.

La découverte de ces éléments de toiture témoigne de l'existence d'un ou plusieurs bâtiments à proximité de la tranchée 3.



**Fig.21** Planche typographique des rebord de *tegulae* découverts dans le fossé F.3.2



## Bibliographie

### Aubry 2012

AUBRY (L.) – *Noyal-Châtillon-sur-Seiche – Avenue des Monts Gaultier* : rapport final de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne 2012.

### Amourreti 1991

AMOURETTI (M.-C.) - *L'attelage dans l'Antiquité*, In. Ann.: économies, sociétés, civilisations, 46, 1991, 219-230, 3, pp. 299-306.

### Blin 1990

BLIN (O.) – La villa gallo-romaine de Châtillon-sur-Seiche, catalogue d'exposition, 20 juin – 31 décembre, Ecomusé du pays de Rennes, Rennes, 1990.

### Bousquet 1971

BOUSQUET (J.) – *Inscriptions de Rennes*. In. : Ballia. T.29, f.1, 1971, pp. 109-122.

### Bossard 1914-1915

BOSSARD (Abbé) – *Corps-Nuds*, Annales de Bretagne, XXX, 1914/15, p.469-472.

### Clément 2009

CLEMENT (B.) - Nouvelles données sur les Tuiles de couverture en Gaule du Centre-est, de la fin de la République au IIIe siècle : typologie et chronologie, S.P.E.C.A.G., *Actes du congrès de Colmar*. Marseille : 2009.

### Ferrette 2012

FERRETTE (R.) – Noyal-Châtillon-sur-Seiche, 34 rue des Potiers : rapport final de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne 2012.

### Ferrière et al. 1988

FERDIÈRE (A.) - *Les campagnes en Gaule romaine (2 volumes)*, Editions Errance, Paris, 1988.

### Ferrière et al. 2010

FERDIÈRE (A.), GANDINI (C.), NOUVEL (P.), COLLART (J.-L.) - 2010, Les grandes *villae* «à pavillons multiples alignés» dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions, in : *Revue archéologique de l'Est*, Tome 59-2, 2010, pp.357-446.

### Freitas 2012

FREITAS (J.) – ZAC Centre ville, Îlot Floratrait et Îlot Presbytère, tranche 1 : rapport final de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne 2012.

### Hamon 2006

HAMON (A.-L.) – *Noyal-Châtillon-sur-Seiche, ZAC Sud Seiche, une occupation rurale de la transition la Tène Finale/Antiquité* : rapport final d'opération archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne 2012.

### Labauve-Jean et al. 2014

LABAUNE-JEAN (F.), BARATTE (F.) - *Une cachette redécouverte : les objets métalliques antiques de Noyal-Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine, Bretagne)*. *Aremorica* n°6, 2014, pp. 89-113.

### Leroux et Provost 1990

LEROUX (G.), PROVOST (A.) - *CAG 35, Ille-et-Vilaine*, académie des inscriptions et belles lettres, Paris.

### Leroux 1991

LEROUX (G.) - *Le milieu rural civitas des Riedones ; substrat indigène et impact de la romanisation*.

### Provost 1984

PROVOST (A.) - *La villa Gallo-romaine de la Guyomerais à Châtillon-sur-Seiche Ille-et-Vilaine*, Rapport d'opération de fouille de sauvetage programmée, Rennes, SRA Bretagne, 1984.

### Provost 1985

PROVOST (A.) - *La villa Gallo-romaine de la Guyomerais à Châtillon-sur-Seiche Ille-et-Vilaine*, Rapport d'opération de fouille de sauvetage programmée, Rennes, SRA Bretagne, 1985.

### Provost 1986

PROVOST (A.) - *La villa Gallo-romaine de la Guyomerais à Châtillon-sur-Seiche Ille-et-Vilaine*, Rapport d'opération de fouille de sauvetage programmée, Rennes, SRA Bretagne, 1986.

### Provost 1987

PROVOST (A.) - *La villa Gallo-romaine de la Guyomerais à Châtillon-sur-Seiche Ille-et-Vilaine*, Rapport d'opération de fouille de sauvetage programmée, Rennes, SRA Bretagne, 1987

### Sicard 2014

SICARD (S.) - Noyal-Châtillon-sur-Seiche - «Forêt et le Pré Noé» : rapport final de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne 2014.

### Simier 2016

SIMIER (B.) - Noyal-Châtillon-sur-Seiche - Îlot Floratrait ; *Pars rustica* de la villa de la Guyomerais et voie secondaire antique : rapport final d'opération archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap Bretagne.







Ministère de la Culture  
et de la Communication  
Ministère de  
l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Chronologie  
Antiquité

Sujets et thèmes  
Voie

Mobilier  
Tuiles

Les sondages effectués en septembre 2015 sur les berges de la Seiche, à Noyal-Châtillon-sur-Seiche (arrêté n°2015-088), s'inscrivent dans le prolongement de plusieurs opérations archéologiques réalisées sur et aux abords de la *villa* gallo-romaine de la Guyomerais.

L'objectif de cette opération, réalisée avec le soutien de la mairie et du Service régional de l'archéologie, était de retrouver le prolongement méridional de la voie antique identifiée, à proximité de la *villa*. Cet axe de circulation avait été repéré une première fois en 1986, lors d'une fouille de sauvetage bénévole réalisée par A. Provost (Provost 1986), et dégagé plus récemment sur une plus grande superficie, dans le cadre d'une fouille préventive réalisée par l'Inrap sur la ZAC de l'Îlot Floratrait (Simier 2016). Il est interprété comme une voie secondaire appartenant au réseau viaire, mis en place durant la période romaine. Provenant très probablement de la cité de *Condate* (Rennes), chef-lieu des *Riedones*, cet axe de circulation longe la *villa* et se prolonge vers le sud en direction de la Seiche, dans un secteur où le niveau du cours d'eau permet un passage à Gué. C'est à ce niveau, sur un terrain situé dans le prolongement exact de la voie et actuellement utilisé comme espace vert (parcelle AR 63), que nous avons choisi de réaliser une opération de sondages. La parcelle impactée par la fouille présente l'intérêt de se situer à proximité immédiate du cours de la Seiche à l'emplacement supposé du gué antique, au niveau du lit majeur de la rivière anciennement inondable. Dans ce contexte, nous espérons découvrir des aménagements de franchissement (pont, chaussée surélevée...), ainsi que d'éventuels vestiges liés à la fonction agricole de la *villa* (aires de rouissage, tanneries, moulins...).

Les trois tranchées réalisées selon un axe est/ouest à l'est de la parcelle se sont avérées positives. La voie, délimitée par deux fossés bordiers, présente une morphologie similaire aux portions observées lors des fouilles réalisées à proximité immédiate de la *villa*. Dans les tranchées 1 et 2, la chaussée centrale de 4 à 5 m de largeur possède un revêtement constitué de petits galets compactés. Elle permet la circulation des charrettes et des piétons. De part et d'autre, les bandes de circulation latérales sont simplement aménagées en terre. Elles sont destinées aux cavaliers et au bétail. La dernière tranchée (Tr.3), réalisée au plus près de la Seiche, n'a pas livré d'empierrement. Seuls une fine couche de terre visible en coupe et un fossé bordier permettent de délimiter l'emprise de la chaussée. L'absence d'empierrement dans ce secteur coïncide avec la proximité du gué. Il est probable qu'à cet endroit un aménagement de franchissement, que nous n'avons malheureusement pu identifier, ait permis de traverser la Seiche. Si un tel ouvrage existe, les traces des piliers qui le soutenaient n'ont pas laissé de trace. L'analyse géomorphologique indique que le cours de la Seiche a probablement été canalisé durant la période romaine et que le lit de la Seiche n'a pas varié depuis.

Autour de la voie, les vestiges gallo-romains sont rares et seul un autre empierrement, interprété comme un chemin secondaire, a pu être identifié. Néanmoins, la découverte d'un lot de *tegulae* dans le comblement d'un des deux fossés bordiers induit l'existence de bâti dans ce secteur.

Les sondages réalisés sur les berges de la Seiche permettent de préciser le tracé de la voie au sud de la Seiche et d'identifier la position exacte du gué antique. Il reste maintenant à en prolonger son tracé et à en définir la destination.

